

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal au cours de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, a adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024:

Les séances se tiendront tous les troisièmes lundis du mois et débuteront à 19h sauf le 8 janvier:

8 janvier	19 février	18 mars
15 avril	20 mai	17 juin
15 juillet	19 août	16 septembre
21 octobre	18 novembre	16 décembre

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21^{ième} jour de novembre 2023.



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière